

Comme sa propriété se trouvait située dans la censive du Roi, il rendit aveu et fit déclaration de tenure au greffier du domaine en 1756, pour " trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, à la Côte St-Jean, Coteau Ste Geneviève, à prendre du grand chemin Sainte-Foye jusqu'à cinq arpens de la rivière Saint-Charles, bornés au sud-ouest aux représentants du Dr Sarrazin " (alors Jacques Belcourt de la Fontaine) " et au nord-est aux représentants du sieur d'Artigny " (alors les Dames Religieuses Ursulines de Québec. Cf. *Déclaration des censitaires de Québec*. A. 1. 28 décembre 1756.

Cette terre porte les numéros 26 et 27, du plan du cadastre officiel de la banlieue de Québec, et se trouve aujourd'hui entre la propriété de feu M. Robert Hamilton (maintenant M. I. A. Fortin) du côté nord-est, et celle de feu M. Chouinard (ensuite M. Dunscomb, maintenant les héritiers Langlois), du côté sud-ouest. Le monument qui y est érigé indique de loin l'endroit et repose sur le site même où se trouvait jadis le moulin. Cette construction était un simple moulin à tan ; cependant il était bâti en pierre et tournait à tout vent, tel qu'étaient les anciens moulins banaux des seigneurs dont on voit encore ça et là des restes de tourelles en maçonnerie dans nos campagnes.

Cette propriété appartenait dans les premiers temps au sieur Charles Perthuis, du Conseil Souverain, pour lui avoir été adjugée par sentence du siège de la Prévôté à Québec, du 1er mars 1712, et il l'avait vendue aux RR. PP. Jésuites, le 25 octobre 1734, par contrat devant Mtre Pinguet, notaire. Ceux-ci, y est-il dit, avaient acquis " cette terre et habitation avec les bâtiments dessus construits pour servir de maison de campagne et de récréation aux pensionnaires nouvellement établis en leur collège de la ville de Québec. "

Ayant ensuite changé de dessein, ils s'en départi-